

# Les "points noirs" de F. Pelletant

*La Sécurité routière concerne tout le monde. Ses dysfonctionnements également. François Pelletant, maire et conseiller général du canton de Montlhéry a fait de ceux-ci, son cheval de bataille. Depuis plusieurs mois, il sollicite le Conseil Général sur six secteurs jugés "dangereux". Sans être entendu pour le moment...*

**A** force de trop vouloir bien faire, on s'expose à des erreurs. C'est un peu ce qui résume les dernières interventions de la Direction départementale de l'équipement (DDE) sur la voie publique du canton de Montlhéry. En tout cas, c'est le constat que dresse François Pelletant, maire de Linas et conseiller général du canton de Montlhéry. L' élu a recensé « une demi-douzaine de points critiques sur le canton » et a déjà tenté de le faire savoir au président du Conseil Général. Premier problème recensé par l' élu, le rivet central installé sur la rue des Templiers. Une modification qui a eu le mérite d'irriter certains habitants du centre-bourg de Longpont-sur-Orge. Ceux-ci sont très peu pourvus en commerces et la plupart d'entre-eux se rend régulièrement à Montlhéry pour y faire leurs emplettes. « Ce terre-plein empêche les voitures de traverser le CD, c'est peut-être préférable pour éviter les accidents. En revanche personne n'a pensé à aménager un passage d'un mètre pour les piétons. Le rivet atteint une hauteur de plusieurs dizaines de centimètres et il est très difficile à enjamber. » observe Josette Desfeux, habitante de Longpont. « Et je ne vous parle pas des mères de famille qui se rendent à Montlhéry avec leur poussette... » renchérit Patrick Gamache, riverain. Autre sujet d'inquiétude, la sortie du parking du collège des Accacias de Marcoussis, qui coince entre deux feux



*Les "victimes" de la modification des infrastructures routières attendent que certains ajustements soient apportés...*

distants d'une cinquantaine de mètres, ne semble pas offrir toutes les garanties de sécurité. « Cet artère voit passer plus de 8 200 véhicules par jour... Il est évident qu'il faut fermer cette sortie » observe Patrick Reinbold, habitant de Marcoussis. A ces mécontents, difficile de ne pas ajouter le cas de Jean-Pierre Robert. A l'été dernier, son véhicule a fait une embardée sur le muret central fraîchement installé par la DDE. « Le muret était installé depuis une semaine et n'était absolument pas annoncé. Un incident qui a été suivi de quelques autres, de l'aveu même d'un agent de la DDE. Le conseil général a d'ailleurs fait installer une flèche de signalisation pour annoncer l'obstacle. Et ce, la semaine dernière... » Il n'est jamais trop tard pour bien faire... Des points qui



ne semblent pas tous pertinents mais qui constituent une vraie préoccupation des riverains. « Tout ce que je constate, c'est le nombre important de personnes que je reçois dans mon bureau. Et le plus regrettable, c'est que Monsieur Berson ne souhaite pas entendre ces analyses. En cas d'accident, il oublie qu'il sera le premier responsable... » poursuit François Pelletant. Michel Berson, président du Conseil Général, tient à rappeler que « les projets d'aménagements routiers relèvent de la compétence des communes concernées » Des municipalités qui se sont fait jusqu'ici très discrètes. Et le Président du conseil général d'ajouter : « Le maire de Linas semble davantage guidé par le désir d'exister que par le souci de débattre des réels enjeux »

# La phase de concertation a débuté

*L'enquête publique du site de la Plaine du déluge a débuté jeudi dernier. Depuis cette date, les habitants des communes situées dans un rayon de 3 km ont la possibilité d'exprimer leur opinion sur le futur site de stockage et de bio-traitement de matériaux pollués.*

**D'**ici quelques mois, les habitants de Marcoussis et des communes voisines sauront si le site de la carrière du Déluge adjoindra à son activité celle de traitement de terres polluées. Une idée pas très réjouissante pour certains défenseurs de l'environnement qui n'y voient qu'un terme bureaucratique pour définir ce qui deviendra peut être la "poubelle géante du département". « *Je dois avouer que je ne suis pas très bien renseigné sur la future activité du site. Ce que je souhaite savoir, c'est si cette exploitation est définitive ou non...* » observe François Geton, habitant de Marcoussis. Pour de nombreux autres, l'existence de la carrière n'est même pas connue. A tel point que la première permanence assurée par le commissaire enquêteur n'a pas été un grand succès. « *Je n'ai reçu personne lors de ma permanence de la semaine dernière. Mais il semblerait que la consultation tarde toujours à se mettre en route... Mon rôle est de permettre aux gens de se forger une opinion. Et de leur épargner la lecture des 1 000 pages du dossier de l'enquête disponible dans les mairies* » tempère Yves Egal, commissaire enquêteur. Les habitants de Marcoussis et des alentours (voir encadré) sont en effet invités à se prononcer depuis le 19 mai. Ils ont rendez-vous en mairie de Marcoussis jusqu'au 20 juin. Date de fin de l'enquête publique. « *Essayer de décrédibiliser la future activité du site serait une erreur. L'installation*



*La carrière "le déluge" est titulaire d'une autorisation d'exploiter jusque 2020...*

*est d'ores et déjà cataloguée Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Cela signifie bien que le traitement de matériaux pollués est non seulement d'utilité publique mais aussi environnementale* » précise Loïc Guyomard, directeur du service Urbanisme-Environnement à la mairie de Marcoussis. La carrière du Déluge exploite depuis le début des années 80 et peut poursuivre son activité jusque 2020. Si le projet est approuvé, celle-ci recevra jusqu'à 35 000 tonnes de "matériaux inertes" (terre, sable....) par an. Le principe du traitement par bio-terres est très simple : il consiste à éradiquer les microbes que contiennent les matériaux reçus sur site en incorporant des bactéries dopées. « *Il s'agit de remblayer la carrière avec des matériaux sains. Ce qui n'est pas fait dans beaucoup de carrières. Ce procédé est très récent mais a déjà fait ses preuves, notam-*

*ment au Canada* » fait savoir la société exploitante, la SMS (société des matériaux de la Seine). Au terme de la phase de concertation, le commissaire enquêteur rendra un avis favorable ou non. La Préfecture tranchera en dernier chef. Le verdict tombera au mois de septembre...

**David Berthelem**

• Les prochaines permanences du commissaire enquêteur auront lieu en mairie de Marcoussis le 31 mai, de 9h à 12h. Le 10 juin, de 14h à 17 h et le 20 juin de 14h30 à 17h30. Le dossier de l'enquête publique est également consultable dans les mairies des communes distantes de moins de 3km du site. Les mairies concernées sont : Bruyères-le-Châtel, Limours-en-Hurepoix, Janvry, Briis-sous-Forges, Gometz-le-Châtel, Les Ulis, Nozay, Fontenay-les-Briis, Saint-Jean-de-Beauregard, Ollainville, Villejust.



## VU... OU ENTENDU !



• **Du berger à la bergère...** La semaine dernière dans nos colonnes, le conseiller général du canton de Montlhéry, François Pelletant (Divers droite) invitait le président du Conseil général, Michel Berson (Ps) à se rendre dans son canton pour qu'il se rende compte lui-même de la nature « *dangereuse* », pour certains, de travaux effectués « *en dépit du bon sens* ». « *Des propos irresponsables* », récusé ce dernier. « *Les projets d'aménagement de sécurité des abords des groupes scolaires relèvent de la compétence des communes concernées* », rappelle le patron du Département. Conclusion : « *Le maire de Linas semble davantage guidé par le désir de tenter d'exister que par (...) les réels enjeux qui intéressent les communes du canton.* »

• **Prise d'antenne.** François Pelletant peut toujours se consoler du lapin que lui a posé Michel Berson (*lire ci-dessus*) : voilà que RMC Infos lui a découvert des talents de chroniqueur ! Le maire de Linas a fait plusieurs interventions au micro de la radio spécialisée "info-talk-sport", dans l'émission Les Grandes Gueules. « *Je suis allé chez eux une première fois pour présenter mon livre sur les élus locaux. Ils m'ont demandé de revenir* », explique simplement l'intéressé, qui se livre à l'exercice de commentaire d'actualité. A quand un direct depuis le Conseil général ?

• **Brevet "E"**